

Action environnementale : l'affaire de tous



Les premières mesures à prendre pour laisser à nos enfants une planète vivable sont d'ordre nationales voire internationales. Cependant, la protection de l'environnement est l'affaire de tous.



Nous élaborerons un agenda 21 local.

Nous élaborerons dans le cadre d'une large concertation un plan d'actions programmées (type agenda 21) afin :

- de faire des économies d'eau et d'énergies,
- d'utiliser les énergies renouvelables au moins à titre expérimental.

Action économique : amplifier la dynamique

Le développement économique est une compétence de l'agglomération ; cependant l'organisation des marchés et l'aménagement des espaces extérieurs des centres commerciaux restent de compétence municipale.

Nous agissons avec l'agglomération pour créer des emplois sur la commune en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces.



Après être intervenus à Tallemont, nous réaménagerons **les espaces extérieurs du centre des Acacias.**

Nous inciterons à la constitution d'une **association des commerçants** en particulier pour organiser la semaine commerciale.